Image not found or type unknown

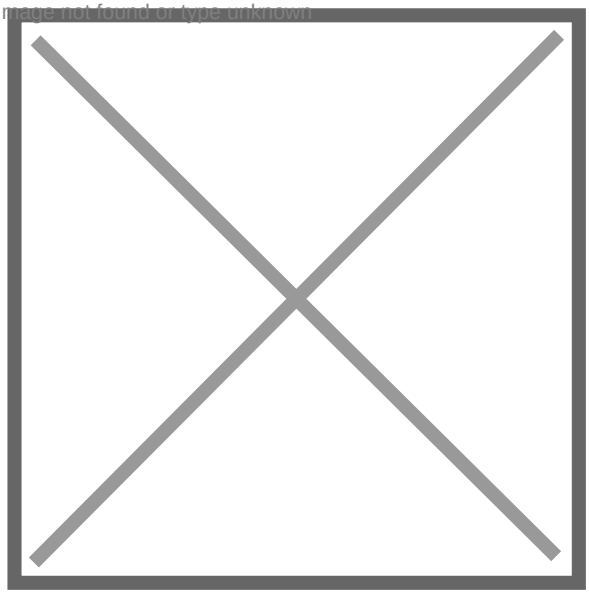

Prouver que mon ex-mari n'habite pas à l'adresse indiqué au juge

Par **nathalie**, le **09/06/2008** à **16:23**

Bonjour,

On me demande de prouver que mon ex-mari a une compagne, chez laquelle il s'est installé dans le 93, (alors qu'il avait donné une adresse officielle au juge dans le 91), avant de venir s'installer dans le 45!!??

Et que par conséquent, la convention définitive homologué par le jugement de divorce n'avait jamais été mise à exécution pour ce qui concerne ses droits de visites chaque soir, du lundi au vendredi à la sortie de la garderie jusqu'à mon retour du travail.

En bref, je doit prouver:
1/ qu'il s'est installé dans le 93 depuis plusieurs mois

2/ qu'il n'est jamais venu chercher ses enfants à la sortie de la garderie depuis 1 an.

Comment puis-je faire?

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **19:18**

bonsoir, la preuve vous pouvez l'apporter par tous moyens, témoignages, attestations, etc.
courage à vous, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés